



AGE ACTHIV

3 janvier 2020

Ordre du jour

- Mot du Président
- Nouveaux Statuts et acceptation desdits statuts
- Election du Conseil d'Administration et d'un ou une secrétaire
- Bilan financier
- Projets 2020
- Journal ACTHIV ET VOUS
- Divers

Mot du Président

Bonjour à toutes et à tous,

Marie-Anne, après de nombreuses années de présidence dans notre association quitte ce poste et nous la remercions vivement pour le formidable travail qu'elle a accompli. Bien entendu elle reste adhérente, mais n'a plus le temps d'assurer les fonctions qui étaient les siennes au sein d'Acthiv; prise par son projet professionnel.

Une page se tourne et une autre s'ouvre.

Amoureux de Viviers, j'ai décidé de me présenter pour prendre le relais et poursuivre les actions initiées par Marie-Anne et qu'Acthiv continue dans ses missions originelles :

Animer le centre historique et améliorer le cadre de vie de ses habitants

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée par cette élection.

Mes projets immédiats sont :

- Revoir les statuts dont certains articles ne sont pas adaptés à une association de notre taille ;
- Convoquer le CA pour le renouveler (les membres actuels pouvant bien entendu se re-présenter)
- Demander au nouveau CA d'élire les membres du bureau selon le nombre prévu dans les nouveaux statuts.

Je souhaite poursuivre les actions d'animation ; de bien être des habitants et de proposer des thèmes pour favoriser les rencontres et les liens entre eux.

A bientôt pour une prochaine AG

Amicalement

Le Président

Guy DAYGUE

Nouveaux statuts

Ancien

Nouveau

~~Tracé~~

Ajouté

Identique

Article 2

Favoriser la libre expression des habitants sur leurs conditions de vie dans le quartier historique du secteur sauvegardé. Inciter à la participation des habitants à l'élaboration de propositions.

Contribuer à la mise en œuvre de propositions visant à l'amélioration de leurs conditions de vie. Améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants du quartier.

Plus précisément :

Créer un espace de concertation avec les habitants préalablement aux projets d'aménagements et du cadre de vie du quartier dans les domaines social, culturel, sportif, économique, environnemental et sécuritaire, pour leur prise en compte dans l'urbanisme et les équipements divers

Moyens d'action :

- La tenue de réunions de travail
- La tenue de réunions publiques avec les habitants du quartier
- L'organisation d'événements visant à favoriser le respect de l'environnement, la convivialité, la solidarité et la mise en valeur de l'histoire et du patrimoine local
- Toutes initiatives pouvant aider à la réalisation de l'objectif de l'association
- La gestion des ressources de l'association, notamment les cotisations, dons et subventions

Animer le centre historique en

- Organisant des événements culturels
- Facilitant l'installation d'artisans et des commerces
- Organiser et participer à des fêtes
- Organiser des dîners au ciel ouvert
- Encourager les propriétaires des caves, cours, jardins etc... à les ouvrir au public
- Agir pour la sauvegarde de l'harmonie architecturale, urbaine et sociologique du secteur sauvegardé

Embellir le centre historique

- Faciliter la décoration avec des fleurs
- Soutien pratique pour la rénovation des maisons historiques
- Organisation des décorations comme des trompe l'œil
- Organiser des nettoyages de rues
- Lutter contre les incivilités

Coopération avec le pouvoir public

- Proposer, aider, inciter les pouvoirs publics à la recherche des moyens de concilier les contraintes économiques, la nécessaire préservation des équilibres sociologiques et naturels du patrimoine privé et public

Article 5

Identités

Pour faire partie de l'association, il faut avoir une adresse fiscale à Viviers.

Personnes physiques domiciliées à Viviers qui paient une cotisation annuelle. Une seule cotisation sera demandée par famille partageant la même adresse.

Personnes morales

- artisans
- commerçants
- professions libérales
- Associations de Viviers et ayant reçu l'agrément de l'association ACTHIV. Tous les membres déclarent adhérer aux objectifs de l'association

Identités

Pour faire partie de l'association, il faut avoir une adresse **fiscale** à Viviers, **ou être proposé par une telle personne.**

Personnes physiques **ayant un domicile à Viviers ou présentées par un membre d'ACTHIV** qui paient une cotisation annuelle. Une seule cotisation sera demandée par famille partageant la même adresse.

Personnes morales

- artisans
- commerçants
- professions libérales
- Associations de Viviers et ayant reçu l'agrément de l'association ACTHIV. Tous les membres déclarent adhérer aux objectifs de l'association.

Article 5

Collèges

L'association se compose de :

Membres adhérents :

- membres fondateurs
Premiers signataires des présents statuts qui ont renouvelé leur adhésion à l'association sans interruption depuis sa création
membres actifs
- Personnes physiques intéressées par l'objet de l'association et adhérent aux statuts. Les membres adhérents s'acquittent d'une cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale.

Collèges

L'association se compose de :

Membres adhérents :

- ~~membres fondateurs~~
~~Premiers signataires des présents statuts qui ont renouvelé leur adhésion à l'association sans interruption depuis sa création~~
membres actifs
- Personnes physiques intéressées par l'objet de l'association et adhérent aux statuts. Les membres adhérents s'acquittent d'une cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale.
- Personnes physiques non résidentes à Viviers intéressées par l'objet de l'Association. Elles seront présentées par un membre d'ACTHIV et devront s'acquitter d'une cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale.

Article 6

Cotisations

La cotisation due par chaque catégorie de membres, sauf pour les membres d'honneur, est fixée annuellement par l'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration. Chaque cotisation donne droit à un vote.

Une famille domiciliée à la même adresse ne bénéficiera ainsi que d'une voix.

Cotisations

La cotisation due par chaque catégorie de membres, sauf pour les membres d'honneur, est fixée annuellement par l'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration. Chaque cotisation donne droit à un vote.

Une famille domiciliée à la même adresse bénéficiera ainsi d'une voix pour chaque personne du couple.

Article 10 et 11

Article 10 : Conseil d'Administration

L'association est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au minimum six membres et au maximum dix membres élus pour trois ans par l'Assemblée Générale. Ils sont élus au scrutin secret. Les membres sortants sont rééligibles.

Article 10 : Conseil d'Administration

L'association est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au minimum six membres et au maximum dix membres élus pour trois ans par l'Assemblée Générale. ~~Ils sont élus au scrutin secret.~~ Les membres sortants sont rééligibles.

Article 11 : Élection du Conseil d'Administration

Pour l'élection des membres du Conseil d'Administration, seuls les membres délibérants de l'association âgés de 16 ans au moins le jour de l'élection, ayant adhéré à l'association depuis plus de six mois et à jour de leurs cotisations peuvent prendre part au vote.

Les votes ont toujours lieu à bulletin secret.

Article 11 : Élection du Conseil d'Administration

Pour l'élection des membres du Conseil d'Administration, seuls les membres délibérants de l'association âgés de 16 ans au moins le jour de l'élection, ayant adhéré à l'association depuis plus de six mois et à jour de leurs cotisations peuvent prendre part au vote.

~~Les votes ont toujours lieu à bulletin secret.~~

Article 16 et 21

Article 16: Bureau

Le Conseil d'Administration élit en son sein après chaque A.G, au scrutin secret, un Bureau comprenant:

- un Président,
- un vice-président (facultatif),
- un Secrétaire,
- un secrétaire adjoint (facultatif),
- un Trésorier,
- un trésorier adjoint (facultatif)

Les membres sortants sont rééligibles.

Article 16: Bureau

Le Conseil d'Administration élit en son sein après chaque A.G, ~~au scrutin secret,~~ un Bureau comprenant:

- un Président,
- un vice-président (facultatif),
- un Secrétaire,
- un secrétaire adjoint (facultatif),
- un Trésorier,
- un trésorier adjoint (facultatif)

Les membres sortants sont rééligibles.

Article 21 : Assemblée Générale Extraordinaire

⋮
⋮

Les votes ont lieu à mains levées sauf si le quart au moins des membres présents exige le vote secret.

Article 21 : Assemblée Générale Extraordinaire

⋮
⋮

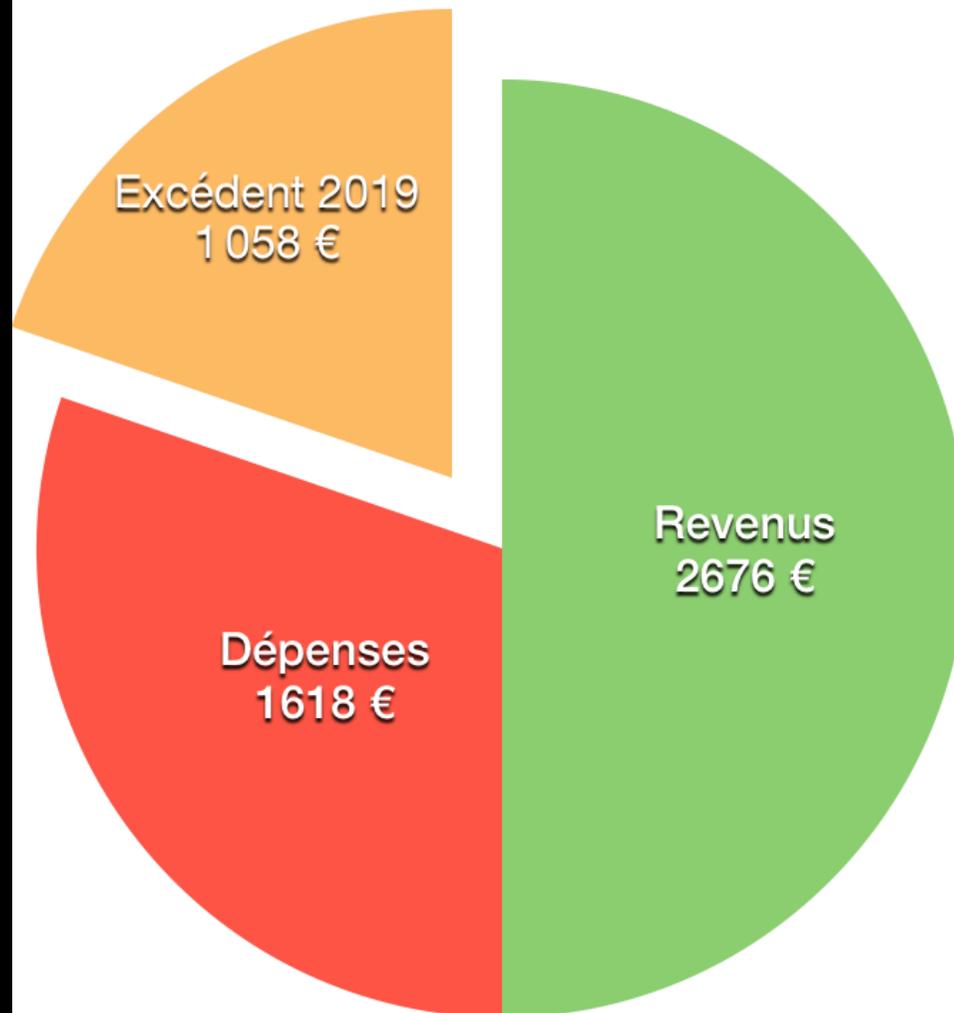
Les votes ont lieu à mains levées ~~sauf si le quart au moins des membres présents exige le vote secret.~~

VOTES

- 1. Acceptation des Statuts**
- 2. Election Conseil d'Administration**
- 3. Election Secrétaire**

Bilan 2019

2019



Solde en compte d'ACTHIV

< | COMPTE COURANT ASSOCIATION

ASS DES CITOYENS DU TERRITOIRE - 08935 000202921 01

Situation Graphiques Contrat

Solde au 30/12/2019 : **+3 213,44 EUR**

Date ▾	Valeur ⇅	Opération ⇅	Débit ⇅	Crédit ⇅
10/12/2019	01/12/2019	✓ FACTURE SGT19089350003601	-3,00 EUR	
11/11/2019	01/11/2019	✓ FACTURE SGT19089350003260	-3,00 EUR	

Recettes de l'exposition récoltées par ACTHIV EN 2019

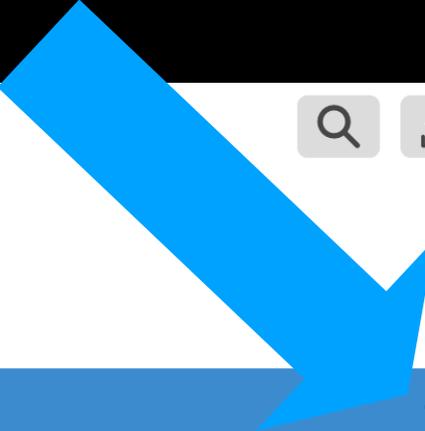
< | LIVRET BLEU ASSOCIATION

ASS DES CITOYENS DU TERRITOIRE - 08935 000202921 03

Situation Graphiques Contrat

Solde au 30/12/2019 : **+2 007,63 EUR**

Date ▾	Valeur ⇅	Opération ⇅	Débit ⇅	Crédit ⇅
24/10/2019	01/11/2019	VRST REF08935A00		+90,00 EUR



Actions proposées pour 2020

- Concerts
- Vide grenier
- Nettoyage des rues
- Repas des voisins, auberges espagnoles
- Trompe-l'œil ou panneaux de circulation
- Voir avec les écoles, Gaëlle et Karo, Art Présent
- Partenariats avec les associations
- CICP, FDR, ART PRESENT, AU FIL DE L'O, BIBLIOTHEQUE, SAUVER VIVIERS

Actions proposées en 2020

- Marché d'artisans dans les caves et maisons de Viviers
- Partenariat avec le relais des créateurs ou autres artisans
- Visites de la ville
- Promenades accompagnées : Marie Anne, Richard avec des circuits à vélo et Dani, visites de l'OT en allemand
- Organisation de promenades guidées ou d'activités pour les membres
 - Nous allons organiser des promenades, à pied ou à vélo, pour les membres de l'association.
 - Nous recherchons également des activités qui pourront être proposées à nos membres

Journal ACTHIV ET VOUS

ACTHIV N°11

- A préparer

« ACTHIV » Association des Citoyens du Territoire Hlstorique de Viviers

ACTHIV ET VOUS

n° 9
Sep 2018

Les 3 concerts d'ACTHIV

Trois concerts ont été organisés par ACTHIV dans le centre ancien. La fréquentation à ces concerts a été satisfaisante même si nous n'avons pas fait le plein. Nos musiciens ont été ravis en tout cas de l'accueil qui leur a été fait ainsi que de la participation financière de tous. Les 3 artistes qui ont accepté de participer à l'animation du quartier habitent le centre ancien. Cela a permis aux habitants de mieux les connaître et de découvrir leur activité musicale.

Nous remercions nos amis artistes. Rendez-vous à l'année prochaine ! – Marie Anne



1er bilan de l'expo des costumes

La maison des chevaliers a offert un magnifique cadre pour la nouvelle exposition « La Fête de la Renaissance à Viviers ». Les beaux costumes de l'atelier de couture et les photos de Philippe Souliard étaient mises en valeur dans cette grande salle. Les touristes étaient curieux de voir ce qui était présenté et beaucoup ont fait une photo de l'affiche de la prochaine fête. Surtout les petits étaient fascinés par les photos et vidéos présentées à la télévision. Nous avons atteint les deux objectifs, d'une part de rendre la place plus animée et d'autre part de créer une attraction pour les touristes. Nous avons en moyenne 30 visiteurs par jour. Par contre les revenus financiers sont restés très bas avec une moyenne de 100€ par semaine et un total provisoire d'environ 800€ pour juillet et août, bien en dessous de notre attente.

Pour le futur nous proposons des expositions plus courtes et surtout à destination des Vivarais en espérant qu'un musée départemental s'établira un jour dans la MDC rénovée. – Dani et Nicole



Page 1

ACTHIV ET VOUS

BONNE ANNEE

Recettes 2019

	A	B
1	REVENUS TOTAUX	
2	Cotisation membres au 31.12.2019	615.00 €
3	Borcante	95.00 €
4	Vente de livres	30.00 €
5	Vente de Parcours Vivaroois	10.00 €
6	Dons membres	35.00 €
7	Dons réparation vélo Richard	160.00 €
8	Dons 10 Visites OT Dani	210.00 €
9	Dons extérieurs	20.00 €
10	Remboursement Guso Fête Renaissance	173.27 €
11	Remboursement Guso Concert Séminaire	86.64 €
12	Remboursement Guso Concert St Roch	75.95 €
13	Tombola Vide Grenier	115.00 €
14	Vente Table Nathaly	50.00 €
15	Allocation Mairie	1000.00 €
16	REVENUS	2675.86 €

DÉPENSES

No. 1 Assurances	99.26 €
No. 2 Frais bancaires janvier	6.50 €
No. 3 Frais bancaires février	3.00 €
No. 4 Frais bancaires mars	3.00 €
No. 5 Frais bancaires avril	3.00 €
No. 6 Frais bancaires mai	19.00 €
No. 7 Guso Concert Séminaire	86.64 €
No 8 Hyper Buro Affiches Concert Didier	15.12 €
No. 9 Jimdo	140.00 €
No. 10 Paiement Guso Fête Renaissance	173.27 €
No. 11 Frais bancaires juin	3.00 €
No. 12 Frais bancaires juillet	3.00 €
No. 13 Guso St Roch	243.23 €
No. 14 Guso Piscine	162.59 €
No. 15 Frais bancaires août	3.00 €
NO. 16 Frais bancaire septembre	3.00 €
No. 17 O'Fil d'0 paiement Trompe l'oeil	500.00 €
No. 18 Cadeau Marianne	120.00 €
No. 19 Fleur Marianne	25.00 €
No. 20 Frais bancaires octobre	3.00 €
No. 21 Frais bancaires novembre	3.00 €
DÉPENSES	1617.61 €

Dépenses 2019

Prix de revient des concerts 329.87€

GUSO Chapelle du Séminaire		86.64€
Remboursement GUSO Chapelle du Séminaire	./.	86.64€
GUSO Fête Renaissance		173.27€
Remboursement GUSO Fête Renaissance	./.	173.27€
GUSO St Roch		243.23€
GUSO Piscine		162.59€
Remboursement GUSO Piscine	./.	75.95€